



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-huit et le 14 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 mars, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIÈRE, (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), MME VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etait absente excusée : MME ISABELLE SEROR

M. PHILIPPE BAUMLIN a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/14

Objet : Rénovation de l'éclairage public ZA de Montredon, allée de Port Vendres, rue de Marseillan et boulevard des Fontanelles - Opération 11 AS 201

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune du 24 janvier 2018, concernant la rénovation de l'éclairage public ZA de Montredon, allée de Port Vendres, rue de Marseillan et boulevard des Fontanelles, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 201 comme suivant :

Boulevard des Fontanelles :

- Réfection du réseau souterrain sur l'ensemble de la longueur (environ 800 m)
- Fourniture et pose d'ensembles simples ou doubles suivant les tronçons du boulevard en remplacement des ensembles existants (59 appareils LED 50 W et 6 appareils LED 30 W)

Allée de Port-Vendres entre l'avenue de Bayonne et la rue de Leucate : PL 1993 à 2013

- Réfection du réseau souterrain sur l'ensemble de la longueur
- Pour la chaussée : fourniture et pose d'ensembles composés de 14 mâts de 6 m de hauteur équipés d'appareils de puissance LED 30 W espacés d'environ 30 à 35 m
- Pour le piétonnier : fourniture et pose d'ensembles composés de 6 mâts de 5 m de hauteur équipés d'appareils de puissance LED 24 W espacés d'environ 30 m

Rue de Marseillan :

- Rénovation de l'éclairage public par réfection du réseau souterrain lorsque nécessaire, remplacement des lanternes existantes et des mâts. Dans la mesure du possible, les mâts d'une hauteur supérieure à 5 m seront conservés.
- Les lanternes équipées en 100 W et 70 W seront remplacées par des lanternes LED de puissance comprise entre 25 et 30 W, sauf exception.

Zone d'activités de Montredon : PL 1133 à 1213

- Réfection du réseau souterrain du départ n°4 défectueux
- Sur toutes les rues de la ZA éclairées par des bulles sur mât de 3,50 m : remplacement des 54 mâts et appareils par des ensembles de hauteur 6 m et équipés d'appareils de puissance 30 W LED et espacés d'au moins 30 m.
- Sur la rue d'Hermès, dans la mesure du possible les 23 mâts existants de 6 m seront conservés. Les appareils seront équipés de source LED 40 W.
- Le giratoire avec la route de Lavaur et l'avenue d'Hermès, pour lequel un phasage est à prévoir avec la Ville de Balma, sera traité ultérieurement.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	87 696 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	356 400 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	112 779 €
Total	556 875 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 201,
- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le 16 MARS 2018



ID : 031-213105612-20180316-D2018_14-DE

Article 1

A l'unanimité, moins 5 abstentions (M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN, M. NICOLAS COSTES)

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 201,
- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ



- Transmis le 16 MARS 2018

- Affiché le 16 MARS 2018